

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-6-4

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME C041 – CHAPITRE 65)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport 2008/I-6è/07 du 13 décembre 2007 relatif à l'Agriculture,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 22 septembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue des subventions pour un total de 20.000 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural, réparties conformément au tableau joint en annexe 1 du rapport.

- précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions